Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260917-2026_07_08-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Convention SDEF - rénovation mat rue du Château

Délibération n°2026-07-08 | Conseil municipal du 17 septembre 2026

Le Conseil municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le jeudi 17 septembre 2026 à dix-neuf heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur DECAUDIN Sébastien, Maire.

Présents :

M.DECAUDIN SEBASTIEN, Maire, MME MOAL MARIE-JOËLLE, M. ISSE DENIS, MME BRUSSEAUX CATHERINE, M. BETOUS PATRICK, Adjoints,
MME GADAL HELENE, MME LEPINE BETTY, M. VAGNER JEAN-FRANÇOIS, MME JAFFRE SABRINA, MME MONDOT VIRGINIE, M. LAMARRE MAXIME, M. PRAT VINCENT, MME LE DOARE NOLWENN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

M. GUEVEL KELAN donne pouvoir à M. ISSE DENIS

Secrétaire de Séance :

M. ISSE DENIS

Membres en exercice : 15

Exposé des motifs :

M le Maire présente au Conseil Municipal les travaux suivants qui seront exécutés par le SDEF : Eclairage Public – rénovation mât + lanterne rue du château – ouvrage 166
La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260917-2026_07_08-DE

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

	Montant HT	Montant TTC (20%)	Modalité de calcul de la participation commun	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					TOTAL	Dont frais de suivi (déjà calculés dans le total)	
Eclairage Public	1 900,00 €	2 280,00 €	50% HT dans la limite de 1 900,00€ HT mât + lanterne 100% au-delà du plafond (1 mât/lanterne)	950,00 €	950,00 €	0,00 €	131
TOTAL	1 900,00 €	2 280,00 €		950,00 €	**950,00 €**		

DELIBERATION

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions :0

Fait et délibéré à Gouézec, le 17/09/2026
Pour extrait conforme

MAIRIE DE GOUEZEC 29 (Finistère)

Le Maire,
Sébastien DECAUDIN

Le Secrétaire
Denis ISSE